



**Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de la Haute-Garonne**

590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2015**

**DELIBERATION N°2015-28**

**OBJET : Développement d'une nouvelle mission optionnelle par la mise en place de convention de participation en Protection Sociale (Santé et/ou Prévoyance) : étude d'opportunité**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES**

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, Mmes DESMETTRE, AMIEL, MM. GUILHOT, LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, MM. CADAS, SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

**COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Administrateurs titulaires présents : Mme COUTTENIER

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par Mme AMIEL

**REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT**

Administrateurs titulaires présents : Néant

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

## Contenu délibération :

Monsieur le Président rappelle que :

- l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par le décret du 8 Novembre 2011 donne la possibilité aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Monsieur le Président indique que, dans le contexte économique actuel, de plus en plus de ménages aux revenus modestes renoncent aux soins car la couverture de la Sécurité Sociale n'est pas totale et la souscription d'une complémentaire santé à titre individuel reste onéreuse.

De plus, le coût de la souscription d'un contrat de prévoyance peut également être onéreux et un frein à une couverture du risque afférent. Or pour mémoire, les agents en arrêt maladie de plus de 3 mois sur les douze derniers mois passent à demi-traitement.

Monsieur le Président propose que, dans la perspective de l'amélioration des conditions offertes aux agents territoriaux du département, fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé mais également retraités, au titre de leur couverture en protection sociale (Santé et Prévoyance), le CDG31 étudie les conditions de mise en place d'une mission optionnelle ayant trait à la protection sociale complémentaire, par mise en œuvre d'une convention de participation mutualisée.

En effet, la convention de participation peut permettre l'obtention de conditions de couverture et de tarifs favorisant la souscription d'une couverture et des conditions d'exécution plus favorables.

Les employeurs territoriaux publics restent toutefois libres d'y adhérer et de déterminer le montant de leur participation à la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Président précise que lors d'une prochaine réunion de l'assemblée, les conditions de mise en œuvre d'une telle occurrence pourraient être présentées.

## Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'engager une étude d'opportunité et des conditions de mise en œuvre, à propos de la mise en place d'une mission optionnelle en protection sociale complémentaire, en vue d'un examen lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée.

Fait à Labège,  
Le 04 Novembre 2015

Le Président,

Pierre IZARD